

DECRET N° 95-140 du 03 Mai 1995

Chargeant Monsieur Alassane TIGRI,
Ministre de la Jeunesse et des Sports
de l'intérim de Monsieur Fassassi
YACCOUBOU, Ministre du Commerce et du
Tourisme, pour compter du 23 Avril
1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHIEF DE L'ETAT,
CHIEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1er. - Pour compter du 23 Avril 1995, Monsieur Alassane TIGRI, Ministre de la Jeunesse et des Sports est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce et du Tourisme pendant l'absence de Monsieur Fassassi YACCOUBOU.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 03 Mai 1995

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 MCT-MJS 4 SGG 4 AUTRES MINISTRES 18 DEPARTEMENTS 6 DC/MIL 2 JORB 1.-